

La ZAC Paris Rive Gauche porte sur environ 130 hectares. Déjà réalisée pour plus de la moitié du programme, elle comporte notamment la création de nouvelles infrastructures viaires et de desserte par les transports en commun ainsi que d'équipements. Elle présente des états d'avancement différents selon les secteurs.

L'objectif principal d'aménagement est de favoriser la diversité des fonctions accueillies sur le site afin de mieux intégrer ces nouveaux quartiers dans le tissu parisien environnant, garantissant ainsi une mixité urbaine et sociale, tout en confortant le développement de ce pôle d'emplois majeur pour l'est parisien. Au moins une résidence sociale permettant d'accueillir des travailleurs migrants sera réalisée sur le périmètre de la ZAC.

Les réalisations doivent permettre de relier le 13^{ème} arrondissement à la Seine par la création d'un nouveau tissu urbain qui tienne compte, en améliorant, des éléments du projet initial déjà réalisés, comme l'avenue de France. Par ailleurs, sont prévues des dispositions nouvelles, telle que la création d'une trame verte entre le jardin des Plantes et la petite ceinture visant à garantir une meilleure qualité de vie aux futurs habitants et pouvant se poursuivre au-delà vers la commune voisine d'Ivry.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié dans ce sens, puis approuvé par délibération des 22 et 23 septembre 2003.

- **MISE EN VALEUR DES BERGES**

Les aménagements doivent garantir le long des berges la continuité d'une promenade plantée, réservée en priorité aux piétons et aux cyclistes, en intégrant le projet de mise en valeur de la Bièvre dont le débouché naturel se trouve à proximité du pont d'Austerlitz. Ce dispositif permet la conservation totale ou partielle du bâtiment des Magasins Généraux afin d'y implanter des programmes orientés vers la culture, les loisirs et l'animation, notamment commerciale, tout en permettant le développement des activités fluviales. Entre les ponts de Bercy et celui de Tolbiac, l'aménagement des berges en espace public paysager sera mis en œuvre tout en maintenant sur place les activités d'animation existantes. La promenade en bord de Seine sera prolongée entre le pont de Tolbiac et le pont National, suivant des dispositions compatibles avec les activités portuaires installées à cet endroit, et ouverte sur l'université, et poursuivie jusqu'à la limite communale avec Ivry.

Enfin, il est prévu l'installation d'une piscine flottante, la réalisation d'une passerelle piétonne reliant le 13^{ème} arrondissement avec le parc de Bercy et un traitement de la berge adapté au niveau de ces équipements.

- **INTEGRER L'UNIVERSITE DANS LA VILLE**

Dans le secteur Masséna, les équipements d'enseignement supérieur sont répartis dans le tissu urbain, afin d'éviter l'effet "campus". Dans cette perspective, les programmes universitaires devront prévoir l'accueil, dans les rez-de-chaussée des futurs bâtiments, de surfaces commerciales ouvertes sur le quartier ou de locaux universitaires tels que des amphithéâtres ou des bibliothèques conçus de manière à pouvoir recevoir des manifestations et un public extérieurs à la vie étudiante.

Les équipements universitaires sont localisés à l'intérieur du secteur délimité par un trait rouge continu.

- **REQUALIFICATION DE LA GARE D'AUSTERLITZ, DES EMPRISES FERROVIAIRES ET OUVERTURE DE L'HOPITAL SUR LA VILLE**

Dans l'attente d'une augmentation importante du trafic de la gare, le projet d'aménagement global favorise, d'une part, la mise en valeur de la Halle et du square Marie Curie dont les emprises sont augmentées et, d'autre part, le développement d'un pôle d'animation associant les services offerts aux voyageurs et des activités et des commerces, ouverts aux habitants des quartiers environnants.

La Pitié Salpêtrière, aujourd'hui enclavée par des infrastructures ferroviaires, pourra se doter d'une nouvelle "façade urbaine" offrant ainsi au domaine hospitalier des accès directs à partir de l'avenue P. M. France et de la voie de contournement de la gare et mettant en valeur une partie de son patrimoine bâti, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. La création à la fois d'une liaison paysagère entre le square Marie Curie et le boulevard Vincent Auriol et d'un espace vert en limite des emprises ferroviaires, se feront de manière à permettre la continuité du fonctionnement des activités hospitalières.

- **PROMOUVOIR, DANS LE QUARTIER TOLBIAC SUD, UN URBANISME DE QUALITE**

Les enjeux dans ce morceau du territoire qui reste à urbaniser sont multiples et se définissent en priorité par la mise en relation des quartiers existants avec ceux de la ZAC et les berges de la Seine et la prise en compte du patrimoine ferroviaire. Le projet d'aménagement global assure la mixité des fonctions et définit des densités urbaines capables de générer une vie de quartier garantissant une qualité d'environnement urbain pour les futurs habitants.

- **METTRE EN PLACE UNE CONTINUITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE AVEC LE QUARTIER PATAY MASSENA ET LA COMMUNE D'IVRY**

Les aménagements prévus entre l'avenue de France, le boulevard Masséna, les rues du Chevaleret et du Loiret, garantissent une mixité urbaine par l'accueil d'activités variées, des commerces et des logements et participent au désenclavement et à la requalification du secteur Oudinet-Chevaleret qui est aujourd'hui isolé par les emprises ferroviaires et le talus de la petite ceinture.

Entre le boulevard Masséna, requalifié en boulevard urbain dans le cadre du projet de tramway des maréchaux, et les limites communales, il convient d'assurer des liens fonctionnels et un paysage urbain amélioré intégrant la présence d'infrastructures majeures telles que le périphérique et ses bretelles d'accès ou le réseau ferroviaire et ses installations. Ce projet à long terme, constitue un enjeu déterminant aussi bien pour Paris que pour les communes limitrophes. Sa définition et sa mise en œuvre tiendront compte des contraintes inhérentes au service public ferroviaire.

Entre la station de tramway (T3) du boulevard Masséna et la station RER Météor / Bibliothèque F. Mitterrand, une correspondance performante sera recherchée.

- **DEVELOPPER L'INTENSIFICATION URBAINE SUR LE SOUS-SECTEUR MASSENA BRUNESSEAU**

Sur ce site en bord de Seine, à l'articulation des territoires d'Ivry-Port et de Bercy-Charenton et marqué par la présence d'infrastructures routières et ferroviaires, sont favorisés la mise en place d'une silhouette urbaine marquante et le développement d'une polarité urbaine conséquente. La hauteur des immeubles peut atteindre 180m sur quatre îlots regroupés autour de l'échangeur du périphérique (périmètre MB1 destiné essentiellement aux activités), et 50 m sur le reste du secteur (périmètre MB 2 destiné préférentiellement au logement). Dans le cadre d'études d'ensevelissement, toute construction devra se voir garantir un niveau d'éclaircissement satisfaisant, notamment pour les logements.

Sur l'ensemble du sous-secteur Masséna-Bruneseau les immeubles, quelle que soit leur hauteur, établissent une continuité bâtie le long de l'espace public. Ces continuités bâties sur voie sont assurées par des volumes implantés majoritairement à l'alignement et en cohérence avec le paysage urbain environnant. Un soin particulier est apporté au traitement de leurs premiers niveaux et à leur articulation de plain pied avec la rue. Au-delà des premiers niveaux à l'alignement, les volumes des parties supérieures peuvent être implantés plus librement en retrait. Les bâtiments, par leur implantation, s'efforcent d'accompagner les effets de rupture du périphérique tout en réduisant l'impact de ses nuisances sur le nouveau quartier. Les volumes hauts émergents de la ligne de ciel devront faire l'objet d'un traitement approprié à l'échelle du grand paysage.

Une nouvelle trame d'espaces publics renforce les liaisons entre les territoires de Paris et d'Ivry. L'avenue de France se prolonge et s'ouvre en patte d'oie définissant une place triangulaire en belvédère sur le paysage des voies ferrées et les lointains d'Ivry. De nouvelles liaisons sont créées avec Ivry : à travers le prolongement des 2 branches de la patte d'oie, l'allée Paris-Ivry franchissant l'ouvrage du boulevard du Général Jean Simon puis le périphérique et ses bretelles, et l'ouverture d'un passage sous les 2 premières voûtes du pont National. Les bretelles du périphérique conservent leurs fonctionnalités mais sont déplacées et raccourcies de façon à libérer de l'espace pour le nouveau quartier. La rue Berlier est redessinée, le quai d'Ivry restructuré, la continuité avec le quartier Bédier-Boutroux est assurée par le prolongement de l'avenue Boutroux. Le boulevard du Général Jean Simon se trouve transformé par la requalification de l'espace public dans le cadre de l'aménagement du tramway T3. Ces nouveaux espaces publics sont conçus de façon à accueillir les circulations douces avec générosité (larges trottoirs, pistes et parcours cyclables) et à favoriser la convivialité au pied des immeubles.

Les implantations commerciales favorisent les liens avec les quartiers environnants et privilégient l'allée d'Ivry, le débouché de l'avenue de France, le boulevard du Général Jean Simon et l'avenue de la Porte de Vitry. En complément de l'offre de commerces et des équipements publics programmés, l'implantation de services et d'équipements de proximité, parce qu'ils participent à l'animation de l'espace public et répondent aux besoins diversifiés des futurs occupants de ce nouveau quartier, sera recherchée dans les premiers niveaux des immeubles.

Sur les espaces publics, les plantations assurent la qualité et la lisibilité des parcours vers les espaces récréatifs existants (squares, promenades plantées, berges de Seine) et projetés. Quatre espaces verts publics sont créés dont 3 en pleine terre. La végétalisation des espaces libres privés sera exigée sur ce sous-secteur. Le renforcement de la présence végétale est préconisé (végétalisation des murs verticaux, des toitures-terrasses, des terrasses basses, des patios d'étages, des parties sommitales et des halls).

Le projet s'appuie sur une amélioration des transports en commun. Il bénéficie des aménagements du tramway T3, avec la création d'une station au débouché de l'avenue de France, et de la mise en place en 2013 d'une nouvelle ligne de bus en site propre (TCSP « Vallée de Seine »). Par ailleurs, des études ont été engagées afin de déterminer les mesures conservatoires à prendre pour permettre le prolongement de la ligne 10 du métro ainsi que la possibilité de réaliser une station rue Berlier au débouché de l'avenue de France.

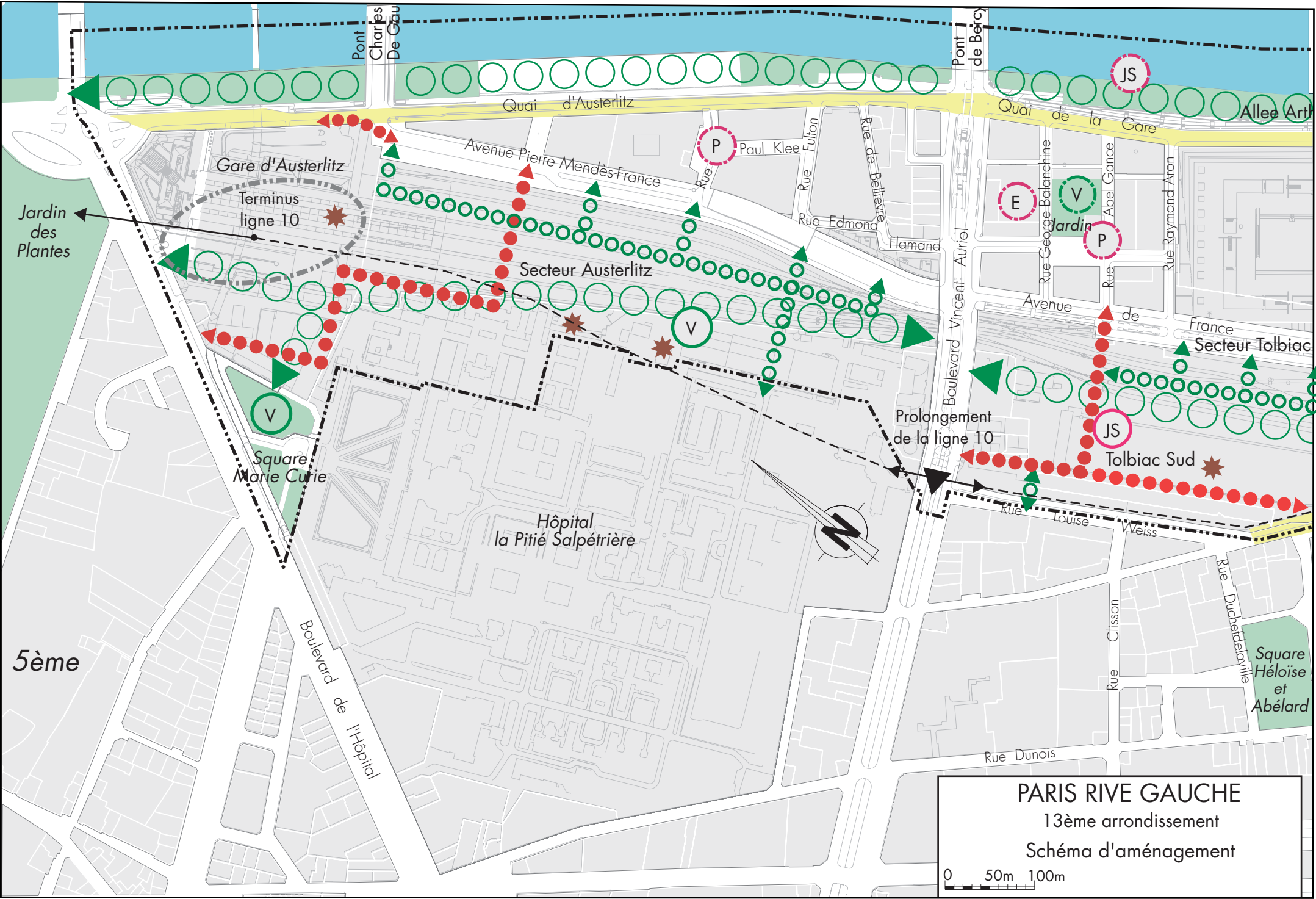
Les caractéristiques des espaces publics et la localisation des équipements et espaces verts prévus pour l'ensemble de la ZAC

- Les voies à créer, ouvertes à la circulation automobile ont une largeur de l'ordre de 12 à 18 m. Sur le secteur Masséna-Bruneseau, la largeur de ces voies est d'environ 12 à 25 m. L'allée Paris-Ivry dégage localement des surlargeurs destinées au confort des piétons.
- Les voies à créer pour les piétons et les vélos sont aménagées dans un cadre paysager et peuvent varier d'environ 6 à 16 m de large (voire plus s'il s'agit de mails, placettes,... ou si cette largeur doit être augmentée pour des motifs de sécurité).
- La voie de contournement de la gare a une largeur comprise entre 12 et 16 mètres et peut s'ouvrir à la circulation des bus et taxis lorsque le trafic grandes lignes de la gare aura atteint les 17 millions de passagers par an. Hormis cette faculté à terme, cette voie a des fonctions de desserte exclusivement locale avec une priorité affirmée pour les circulations douces.
- Une trame verte met en liaison le square Marie Curie et le jardin des Plantes avec la petite ceinture et le boulevard Masséna et au-delà les communes de Seine Amont.

- Les espaces verts publics et les équipements de quartier destinés aux activités sportives, à la petite enfance, à l'enseignement (2 écoles sur le secteur Masséna), à la culture et à la vie associative sur le secteur Bruneseau Sud sont figurés sur le schéma d'aménagement.
- Le maintien de la petite ceinture et la conservation de la gare Masséna sont prévus.

A l'intérieur du périmètre de la ZAC correspondant intégralement à un périmètre de dispositions particulières et figurant au schéma d'aménagement, afin de faciliter le découpage foncier, les règles de densité de l'article 14 ne s'appliquent pas. Les règles concernant les gabarits sur voie font l'objet de dispositions particulières tenant compte des particularités du site réaménagé.

L'opération d'aménagement Paris Rive Gauche présentera, à terme, une densité globale de 1,9 qui reste proche de celle des deux quartiers environnants (Gare et Salpêtrière de l'ordre de 1,7) sans excéder 2 455 000 m² HON à créer à l'intérieur du périmètre de la ZAC.



PARIS RIVE GAUCHE
 13ème arrondissement
 Schéma d'aménagement



